

TRABEC FLASH

Bulletin d'information périodique n° 303 – 20/02/2023

Bonnes vacances scolaires et joyeux carnaval



Conseil Municipal du 27 janvier 2023

Le dernier Conseil Municipal s'est tenu vendredi 27 janvier 2023.

Il était possible d'y assister en vidéo conférence.

L'ordre du jour portait sur la réfection du chemin communal reliant Villey le Sec à Chaudeney-sur-Moselle, chemin dit « du Francalet », d'une longueur de 800 m sur notre Commune, en très bon état côté Chaudeney-sur-Moselle, mais fortement dégradé côté Villey le Sec. L'objectif des travaux envisagés est d'offrir un chemin en très bon état sur toute sa longueur, du village de Chaudeney jusqu'à la RD 909, pour au moins 30 ans.

Ce Conseil a permis d'enregistrer l'approbation des travaux pour un montant prévisionnel de 107 930 €, avec sollicitation d'une subvention de près de 27 000 € au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et d'une participation financière de 27 000 € votée par le Conseil Municipal de Chaudeney-sur-Moselle, ce chemin étant beaucoup utilisé par les habitants de cette commune.

L'ensemble des documents relatifs aux décisions du Conseil Municipal est consultable en mairie ou sur le site internet www.villeylesec.fr

Etat civil : avis de naissance

C'est avec plaisir que nous vous informons qu'un nouvel habitant a rejoint Villey le Sec au 10 rue du Fort, chez Madame HACHET et Monsieur FROELIGER. Eden est né le 10 janvier 2023 à TOUL.



Bienvenue à Eden, tous nos vœux à la petite famille et toutes nos félicitations aux heureux parents.



Communauté de Communes Terres Toulaises - PLUi

Rappel :

L'enquête publique sur le PLUi est en cours du 8 février au 17 mars 2023.

Une permanence est organisée dans chaque mairie, ouverte à tous. N'hésitez pas à venir découvrir le projet et apporter vos remarques et réflexions. Pour Villey le Sec, la permanence a lieu le

Mardi 21 février 2023 de 14h à 17h à la mairie, dans la salle du Conseil.

Retrouvez toutes les informations et le calendrier complet de l'enquête publique sur le site de la CC2T <https://terrestouloises.com>



Tri|réduction des déchets, continuons ensemble !

de déchets

de tri

La collecte de nos déchets

Rappel : la collecte des ordures ménagères résiduelles en porte-à-porte a lieu désormais une semaine sur deux, les mercredis - semaines paires

Les prochains ramassages : **Mercredis 22 février, 8 et 22 mars 2023**

Retrouvez toutes les infos sur <https://terrestouloises.com>



PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Liberté
Égalité
Fraternité

Calamité agricole

Suite à la sécheresse intervenue entre le 1er mars et le 31 août 2022, le caractère de calamité agricole a été reconnu sur notre commune pour les dommages causés sur les récoltes de prairies permanentes et prairies temporaires.

Les exploitants concernés par ce sinistre pourront déposer leur demande d'indemnisation du **28 février 2023 au 29 mars 2023**.

Aussi, conformément aux textes et procédures en vigueur, vous trouverez, en mairie ou sur notre site Internet www.villeylesec.fr :

- l'arrêté du 26 janvier 2023 reconnaissant le caractère de calamité agricole, qui sera publié en mairie le 28 février 2023, date du premier jour de la période de dépôt des dossiers. Au titre de l'article D.361-23 du code rural et de la pêche maritime, les demandes d'indemnisation pourront être faites par les exploitants dans les trente jours suivant la date de publication de l'arrêté en mairie,
- un communiqué qui précise les modalités de déclaration des dommages.

Nouveau Parc à vélos



Un premier parc à vélos a été installé place de la mairie. Un second sera posé près de l'abri des jeunes.

Merci à Lucie, 10 ans, de la rue du Fort pour cette belle idée citoyenne.



Si vous aussi, vous avez de bonnes idées citoyennes à soumettre à l'équipe municipale, n'hésitez pas ! Elles seront étudiées avec intérêt.

Retrouvez toutes nos infos sur le site villeylesec.fr